

Commune de Monchy-Lagache

Compte rendu de la réunion du vendredi 03 octobre 2014 à 19h30

Approbation par les membres du Conseil Municipal le 15 décembre 2014

Présents : P. LEVERT (Maire) – Y.BRESOUS – J. HAPPE – D. RIGOLIN – JC. ISTE – O. BLERLOT
A. BORRUECO - R.CAILLEUX – M. CAPON – P. DUPONT – P. GOURLIN – E. HUBERT – E. PIST – D.
WILLEMAN

Absent excusé : JB. GRU (pouvoir à P LEVERT)
secrétaires de séance JC. ISTE et P. GOURLIN.

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Délibération : Décision modificative pour le personnel non titulaire.

Délibération : Columbarium, Choix du fournisseur

Information sur la rentrée scolaire

Questions diverses.

En préambule M le Maire demande une modification de l'ordre du jour : ajout d'une délibération concernant la déclaration du bien situé 1 rue de Devise en état définitif d'abandon manifeste.:

Par 14 voix pour et une abstention (M.CAPON) la modification de l'ordre du jour est adoptée.

1- Approbation du compte rendu de la réunion précédente.

Le compte rendu est adopté par 11 voix pour et 4 absentions (A. BORRUECO – R. CAILLEUX – JC. ISTE – E. HUBERT),

2 - Délibération : Décision modificative pour le personnel non titulaire.

Notre secrétaire titulaire relève d'une longue maladie. En Novembre 2014 elle reprendra son poste avec un probable mi-temps thérapeutique pour, dans un premier temps une durée de 6 mois.

M le Maire propose qu'elle soit accompagnée jusqu'au 31/12/2014 par la personne qui assure actuellement la suppléance.(Accompagnement d'autant plus nécessaire que novembre et décembre sont des mois de grandes activités administratives auxquels s'ajoute la mise en place de la dématérialisation des actes financiers ;(tout devra être fait par internet)

Pour assurer les salaires il s'avère nécessaire de voter une décision budgétaire modificative ; transfert de crédit (20000€) du chapitre 11 vers le chapitre 12

Mise aux voix , la Décision Budgétaire est adoptée à l'unanimité.

3 - Délibération : Columbarium, Choix du fournisseur

M le Maire informe les membres du Conseil municipal , qu'une réunion a eu lieu avec les adjoints le 23 sept 2014 lors de cette réunion le projet de l'entreprise DELATTRE de 7500 € HT a eu la préférence des membres présents , les propositions de 2 autres prestataires n'ayant pas retenu les faveurs du maire et de ses adjoints.

Le projet consiste en un Columbarium de 12 cases (6 cases à 4 urnes d'une part, 6 cases à 2 urnes d'autres part.) et d'un espace de dispersion des cendres (1 stèle et un jardin du souvenir avec bordures et galets) et d'un banc.

Ce Columbarium sera installé dans la partie nouvelle du cimetière. Des terrains seront réservés pour une extension éventuelle.

Les détails financiers (prix de vente des cases, prix des prestations etc....) seront abordés lors de prochaines réunions .

Mise aux voix , le choix de l'entreprise DELATTRE est adopté à l'unanimité.

4 -Information sur la rentrée scolaire:

M le Maire donne la parole à M HAPPE, membre du SISCO et responsable des affaires scolaires à la mairie.

2 points sont abordés :

- Tout d'abord les activités péri scolaires :

Elles sont mises en place par la volonté du conseil municipal de Monchy-Lagache (seule commune du SISCO a avoir mis en place ces activités) selon les principes suivants :

- réunion de préparation avec les parents d'élèves (fin août)
- un site unique : la commune de Monchy-Lagache
- gratuité des activités pour les familles
- 4 activités proposées dans un premier temps théâtre, jeux de société, slam, longue paume.,
- activités non obligatoires (à la discrétion des familles)
- 4 intervenants : Mme BRESOUS (professeur des écoles), Dorine GULRICH (animatrice médiathèque) Christine.RETOURNÉ.(ATSEM), et un Animateur de longue paume.
- A ce jour 37 enfants participent à au moins 1 atelier : soit 34% de participants

M HAPPE adresse ses remerciements à Mme BRESOUS Directrice d'école et aux divers intervenants pour leurs actions qui contribuent à la réussite des activités périscolaires.

Une demande de financement (dotation d'état) a été déposée par la commune de Monchy : soit 50 € par enfants scolarisés.

Une régularisation de la situation (compétence et financement) entre le SISCO de la vallée de l'Omignon et la commune de Monchy-Lagache devrait être abordée lors de la prochaine réunion du SISCO

- Puis le RPC

3 cabinets ont été pré-recrutés par la communauté de commune du pays Hamois. Avec un classement en première position d'un cabinet d'Amiens DIVERS CITÉS.

Pour des raisons de frais d'études , seul le premier projet a été retenu pour les communes de Monchy et de Croix, donc exit l'étude de l'implantation sur l'emplacement de la Râperie.

5 : Déclaration du bien situé 1 rue de Devise en état définitif d'abandon manifeste.

M le Maire donne la parole à Mr D RIGOLIN (adjoint chargé de la voirie)

Ce dernier informe les membres du conseil que toutes les démarches administratives nécessaires à la reprise par la commune de la maison sise 1 rue de Devise ont été faites selon les règles et procédures en vigueur.

Il est maintenant nécessaire de prendre une décision en Conseil municipal.

M le maire donne lecture de l'arrêté de déclaration du bien situé 1 rue de Devise en état définitif d'abandon manifeste

Mise aux voix , l'arrêté est adopté à l'unanimité.

6 - Questions diverses

M le maire prend la parole pour :

- Remercier Mme Maryse BOUTILLIER pour son implication personnelle lors des journées du patrimoine.
- Exprimer ses remerciements pour la qualité du travail fourni par le TIG mis à disposition de notre commune.
- Déplorer le vol d'une table de pique-nique
- Déplorer le vandalisme (destruction du robinet d'eau dans les cimetières de notre commune et d'autres du canton).
- Informer les membres du conseil sur l'état des travaux de clôture au cimetière.
- Souhaite une participation active des conseillers municipaux au repas des aînés.
- Rappelle l'opération brioche.
- Informe que 2 coupes de peupliers sont à prévoir.

Question sur les abris à chevaux : Réponse il faut une modification du PLU

Question sur la circulation dans le village : Réponse : M le Maire rappelle aux citoyens que la réduction de la vitesse dans la commune reste une priorité municipale. Des réunions sont en cours avec le cabinet d'études METRIS de Nesle. Des projets sont à l'étude concernant Monchy, Flez, Douvieux, Méraucourt et Montécourt.

Question sur l'entrée n°6 de la rue du moulin : Réponse Il sera procédé à un aménagement bitumé.

Rue du stade. Le conseil est informé que la mise en conformité du cadastre et des propriétés, clôtures et limites est en cours de réalisation

Question sur la panne internet Réponse : A titre individuel il faut faire une demande à son fournisseur d'accès pour remboursement partiel de l'abonnement.

Question sur l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques Réponse : l'ensemble des travaux devrait être réalisé même si nous ne connaissons pas le calendrier de fin de travaux.

Question sur la location du foyer : Réponse : il serait judicieux qu'une réunion prochaine redéfinisse les conditions matérielles et financières de cette mise à disposition.

Vitesse des bus scolaires Réponse le chauffeur concerné (Homme décrit par certains comme « ayant une queue de cheval » sera entendu)

Comité des fêtes Mr D.WILLEMAN ne souhaitant pas se représenter à la présidence, il informe le conseil qu'une assemblée générale aura lieu le jeudi 16 octobre 2014 à 18h30 pour procéder à l'élection d'un nouveau bureau.

L'ordre du jour étant épuisé M le Maire lève la séance à 21h37.